

**MARCHE DE SERVICES D'INSERTION PROFESSIONNELLE AUPRES DES LICENCIÉS ECONOMIQUES, FUTURS LICENCIÉS ECONOMIQUES ET AUTRES BÉNÉFICIAIRES DU CONTRAT DE SECURISATION PROFESSIONNELLE DE LA REGION REUNION**

**QUESTIONS REPONSES**

N°	QUESTION	REPONSE
1	Bonjour, Concernant la prestation d'appui aux salariés, pouvez vous nous indiquer si vous estimez : - un nombre minimal et maximal de salariés ; - un prix plafond par bénéficiaire. En vous remerciant. Cordialement.	Seul l'accompagnement des licenciés économiques est concerné par un minimum et un maximum. La prestation d'appui aux salariés est commandée de manière exceptionnelle sur demande de la direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DEETS) de La Réunion. Il n'y a pas de prix plafond pour cette prestation d'appui.
2	Mon entreprise n'est pas certifiée Qualiopi. Puis-je candidater en étant formateur externe d'un organisme de formation certifié qualiopi ?	Conformément aux dispositions de l'article IV.1 du règlement de la consultation, et à peine d'irrecevabilité de leur candidature, tout candidat, opérateur individuel ou membre d'un groupement, doit justifier de sa capacité à dispenser une formation de qualité en joignant la certification prévue à l'article L.6316-1 du code du travail.